



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

DECISION MUNICIPALE N° 2024.03

**PROCEDURE ADAPTEE
« REALISATION D'UN TERRAIN D'ENTRAINEMENT EN GAZON SYNTHETIQUE
Parc Omnisports L. R. DUCHESNE »
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 9 juin 2020, chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre des décisions prévues à l'article L.2122-22-6^{ème} du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'analyse du marché à procédure adaptée n° 2024 MAPA 02,

DÉCIDE

Article 1^{ER} : De classer les offres comme suit :

1. ART DAN Ile de France
2. TERIDEAL SPARFEL Normandie
3. IDVERDE

Article 2 : D'attribuer le marché n°2024 MAPA 02 à la société ART DAN Ile de France pour un montant de 230 851,66 € € HT.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 08 avril 2024.

Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Vice-Président de Versailles Grand Parc.

